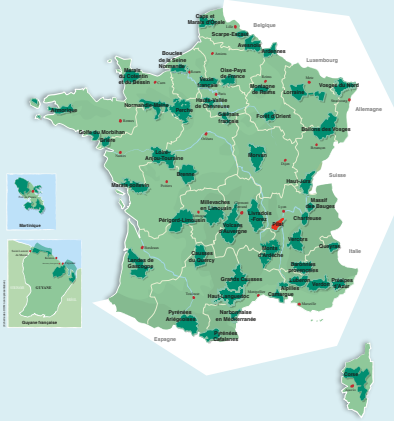


Contrat de territoire « Corridors biologiques Grand Pilat » Elaboration d'un programme opérationnel pour la préservation de la Trame verte et bleue et premier bilan de sa mise en œuvre

Identité du territoire



Structure porteuse de l'action :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat



MOTS CLES :

Entrée Thématique	Type d'action
x Espèces et habitats naturels	x Identification / Cartographie x Préservation / Gestion

Localisation : Parc naturel régional du Pilat (Région Rhône-Alpes)

Création du Parc : 1974

Superficie : 700 km²

Population : 56 137 habitants

Communes : 47

Dernière Charte : 2013-2025

Spécificités paysagères et types de milieux : paysages diversifiés (landes sommitales, forêts montagnardes (sapinières, hêtraies), prairies humides, bocages, piémonts arboricoles, coteaux viticoles, forêts alluviales)

Pressions identifiées :

Le Pilat est un massif cristallin de moyenne montagne plutôt préservé et identifié réservoir de biodiversité à l'échelle régionale. L'urbanisation et les grandes infrastructures des vallées du Rhône et du Gier qui bordent en partie le Parc, constituent des obstacles majeurs à la circulation des espèces, compromettant les échanges avec les territoires périphériques.

Pour aller plus loin...

<http://www.parc-naturel-pilat.fr/>

Contact :

Catherine Béal, Responsable du Pôle « Protection et Gestion de l'espace »

cbeal@parc-naturel-pilat.fr

04.74.87.52.01

Contexte de l'élaboration du Contrat

Historique de la démarche menée par le Parc du Pilat sur la problématique « Trame écologique »

Dès 2005, le Parc a engagé des démarches afin d'identifier la trame écologique sur son territoire avec, notamment, la réalisation de tests méthodologiques cartographiques au 1/25 000^{ème}. Les résultats de ces premiers travaux ont permis de mettre en évidence de forts enjeux de continuité écologique au niveau des secteurs soumis à une pression péri-urbaine. Une cartographie du réseau écologique à l'échelle régionale (RERA) et menée par la Région Rhône-Alpes a conforté cette situation. Des zones de rupture écologique marquée ont ainsi été identifiées au niveau des vallées urbanisées de l'Ondaine, du Gier et du Rhône au sein du massif du Pilat.

Ces éléments de diagnostic ont permis de définir un des objectifs stratégiques de la charte « 2013-2025 » : « Conforter un réservoir de biodiversité riche et connecté » dont un des objectifs opérationnels est de « préserver la Trame verte et bleue » au sein du Parc mais, également, à une échelle supra-territoriale (continuités avec les territoires périphériques).

Anticipant la mise en œuvre de la charte, le Parc a engagé en septembre 2011 une étude préalable à un Programme global et coordonné de préservation de la trame écologique du PNR du Pilat et de sa périphérie.

Contexte régional

2009 : Publication par le Conseil régional de la cartographie du réseau écologique Rhône-Alpes (RERA), préfigurateur du SRCE, et mise en place d'une politique régionale en faveur de la Trame verte et bleue avec la création des **Contrats de Territoire « Corridors Biologiques »**. Ils sont destinés à soutenir les acteurs locaux dans la conduite de projets opérationnels visant à préserver ou rétablir la connectivité écologique d'un territoire. Le premier contrat a été signé en 2009, entre le Conseil Général de l'Isère et la Région, pour restaurer les continuités écologiques de la vallée du Grésivaudan (liaison Chartreuse – Vercors).

Février 2012 : Lancement des travaux d'élaboration du SRCE Rhône-Alpes. Le Parc du Pilat, comme un grand nombre de structures, est associé à ce projet. Des échanges spécifiques ont lieu entre le PNR et les Agences d'Urbanisme, maîtres d'œuvre de l'élaboration du SRCE, afin que les 2 cartographies produites (au 1/100 000^{ème} et au 1/25 000^{ème}) soient cohérentes. Avec neuf corridors écologiques d'importance régionale identifiés, le périmètre du PNR du Pilat et sa périphérie sont identifiés comme des secteurs prioritaires d'intervention du SRCE. Ce résultat permet d'appuyer la démarche engagée par le Parc, en 2011, via le Programme global et coordonné de préservation de la trame écologique.

Juin 2014 : Adoption du SRCE Rhône-Alpes.

Présentation de l'action

Enjeux :

- Maintenir et consolider la fonction de réservoir de biodiversité régionale assurée par le territoire du Parc ;
- Restaurer, voire créer, des corridors écologiques permettant la connectivité avec les réservoirs de biodiversité situés en périphérie immédiate du Parc.

Objectifs :

- Préciser la cartographie de la Trame verte et bleue au 1/25 000^{ème} sur le territoire du Parc et sa périphérie ;
- Elaborer un programme opérationnel « Trame verte et bleue », sur 5 ans, éligible au Contrat de Territoire « Corridors Biologiques » avec la Région Rhône-Alpes.

Cartographie

Données utilisées :

Cartographie des habitats du Parc, réalisée en 2004 par le Conservatoire Botanique National du Massif central ;

Occupation du sol, réalisée à l'échelle du SCoT Rives du Rhône ;

Pour les zones non couvertes par les deux précédentes cartographies : base de données Corine Land Cover ;

Données IGN : BD Carthage, BD Topo ;

Données sur la caractérisation des éléments de la trame (fréquentation des routes, ouvrages sous autoroute, etc.) ;

Des données issues d'inventaires sectoriels ont permis d'affiner localement la couche Corine Land Cover ;

Photographies aériennes (pour l'identification des corridors) ;

Cartographies existantes de réseaux écologiques (échelle régionale, réseau écologique de l'Isère, SCoT(s), etc.) ;

Base de données de « Points de conflits » : ROE pour les cours d'eau ...

Méthodologie :

Combinaison d'une méthode de modélisation du territoire, d'exploitation des connaissances sur les espèces et d'analyse visuelle de photographies aériennes. L'expertise naturaliste locale et le traitement des données disponibles complètent la méthodologie.

- **Étape 1 : Cartographie de l'occupation des sols** la plus homogène possible (couche raster).
- **Étape 2 : Identification des réservoirs de biodiversité** pour chacune des 4 sous-trames retenues (Forêt, Prairies bocagères, Landes et pelouses, Zones humides). Les critères utilisés pour la hiérarchisation sont : le degré d'attractivité des habitats pour les espèces, les zonages réglementaires et d'inventaires, les données d'experts ou encore, la surface. Des réservoirs en mosaïque ont aussi été ajoutés. Ils permettent de prendre en compte des secteurs attractifs mais non retenus par la méthode de hiérarchisation (somme des notes des critères). La sous-trame « cours d'eau / plans d'eau » a fait l'objet d'un traitement spécifique.
- **Étape 3 : Identification des continuums** selon la méthode basée sur un modèle de perméabilité du milieu appelé « distance de coût ».
- **Étape 4 : Identification des corridors** pour chacune des sous-trames (selon la méthodologie détaillée ci-dessus). Trois échelles de corridors (régionale, départementale et locale) et deux niveaux de fonctionnalité ont aussi été définis :
 - *Fonctionnalité très probable* : passage à l'intérieur du continuum via des zones relais ou des éléments paysagers favorables à la sous-trame concernée et de plus court trajet entre deux réservoirs ;
 - *Fonctionnalité potentielle* : incertitude sur la capacité des espèces à franchir un obstacle, manque

d'éléments du paysage favorables au déplacement, méconnaissance des modalités de déplacement des espèces ou tronçon(s) du corridor situé(s) en dehors de tout continuum sur une grande distance.

- **Étape 5 : Identification des points de conflits** à partir de données existantes et d'enquêtes auprès des acteurs locaux et des habitants.
- **Étape 6 : Cartographie de la sous-trame « cours d'eau/plans d'eau »** selon un traitement spécifique, notamment pour l'identification des réservoirs (utilisation des listes 1 et 2 des cours d'eau classés, tronçons abritant des espèces remarquables (Ecrevisse à pieds blancs, Barbeau méridional, etc.)).
- **Étape 7 : Production d'une carte de synthèse** par addition des données des différentes sous-trames avec distinction de la Trame verte (forêts, prairies, landes/pelouses) et de la Trame bleue (zones humides et cours d'eau/plans d'eau). Production d'un atlas au 1/25 000^{ème} accompagné d'un guide de lecture de la légende.

Guide de lecture de l'atlas cartographique du Contrat de territoire "Corridors biologiques Grand Pilat"

Etude préalable à un programme global et coordonné de préservation de la trame écologique du Parc naturel régional du Pilat et de sa périphérie



Note importante pour l'utilisation :

Les données sont essentiellement issues d'un travail cartographique à partir des données disponibles : l'application locale nécessite un travail de vérification et d'adaptation à partir du terrain. Les éléments des cartes (Réservoirs de biodiversité, Corridors et Points de conflit) identifiés à partir des données existantes en 2012, sont présentés à titre de porter à connaissance et n'ont pas de portée réglementaire. Ils ne sont valides qu'au 1/25000^{ème} et, pour une échelle plus fine, doivent être précisés sur le terrain.

Note préalable :

Cette carte est la synthèse des 5 cartes de sous-trames

Trame verte :

- Forêt
- Prairies bocagères
- Landes et pelouses

Trame bleue :

- Cours et plans d'eau
- Zones humides

Toutes les données des sous-trames sont disponibles en format numérique sous SIG (Système d'Information Géographique) auprès du PNR du Pilat

• Réservoirs de biodiversité

Note : Les Réservoirs de biodiversité représentent les secteurs de plus fort enjeu biologique (même terminologie que dans le SRCE).

Les zones relais sont des Réservoirs de biodiversité de taille inférieure.

Pour les Réservoirs, la priorité est donnée aux données de la Trame bleue

(par exemple, une forêt humide est classée dans la Trame bleue)

Trame verte : forêt, prairie bocagère, lande, etc.

- Réservoir Trame verte
- Réservoir obligatoire Trame Verte dans le cadre du SRCE : réserves naturelles, réserve biologique, APPS, etc.
- Zone relais Trame verte

Trame bleue : forêt alluviale, marais, cours d'eau, etc.

- Réservoir Trame bleue

- Réservoir cours d'eau Liste 1*

- Réservoir cours d'eau Liste 2*

* Classement des cours d'eau - art. L214-17 du Code de l'environnement

Adopté le 10 juillet 2012 pour le bassin Loire-Doubs

Projet non signé pour le bassin Rhône-Mozelle-Saône

- Réservoir cours d'eau proposé par les acteurs pour des raisons d'enjeu local

- Zone relais Trame bleue

Au sein d'un tronçon de cours d'eau peut être dans les deux listes

• Corridors biologiques

Corridors à fonctionnalité très probable

Note : Ces corridors, identifiés sous forme d'axe de déplacement, sont représentés avec une largeur arbitraire de 200m qui ne correspond pas à des éléments identifiés sur le terrain.

Il est important de maintenir une possibilité de circulation des espèces entre les deux extrémités du corridor (aspect fonctionnel) sans obligatoirement se limiter à l'emprise d'ouvrage dessiné sur la carte.

Enjeu fort

Enjeu moyen

Corridors à fonctionnalité potentielle

Corridor pour lequel il y a :

- incohérence sur la capacité des espèces à franchir un obstacle

- manque d'éléments du paysage favorables au déplacement

- méconnaissance des modalités de déplacement des espèces

Enjeu fort

Enjeu moyen

Autres corridors de la Trame verte

Espace facilement accessible à la faune terrestre

Ces espaces sont à considérer comme des corridors : ils permettent une circulation dans toutes les directions de l'espace

Corridors sous-trame "Cours d'eau et plans d'eau"

Cours d'eau permanent

Cours d'eau intermittent

Plans d'eau et cours d'eau larges

• Points de conflits

Trame verte

★ Point de conflit

★★★ Point de conflit linéaire

zone d'écrasement, animaux perdus, etc.

Trame bleue

★ Point de conflit

★★★ Point de conflit linéaire

seuil barrage, écrasement d'animaux, etc.

Infrastructures

Autoroute

Route très fréquentée

Route fréquentée

Route peu fréquentée

+++++ Réseau ferré

• Divers

Périmètre d'étude

Note : En dehors du périmètre d'étude, les couleurs sont attestées. Il est important de le prendre en compte pour trouver la correspondance des couleurs dans la légende.

Limite du Parc naturel régional du Pilat

Zones où les données ont des sources différentes

Périmètre étudié en détail par St Etienne Métropole (SEM) : cf. étude à part

Secteurs moins connus (Ardèche Haute-Loire)

Données non exhaustives au niveau des Réservoirs de biodiversité par manque d'inventaires disponibles

• Explications sur des cas particuliers



En raison de l'addition des 5 sous-trames, certains corridors peuvent se retrouver parallèles : cela signifie qu'ils correspondent à des sous-trames différentes et que l'axe est d'autant plus favorable à un maximum d'espèces.



Pour les mêmes raisons, un Corridor peut se retrouver en parallèle d'un Réservoir de biodiversité : ils n'appartiennent pas à la même sous-trame.



Un même axe peut être identifié en tant que Corridors à fonctionnalité très probable sur une certaine longueur et devenir "Potentiel" plus loin, pour une des raisons indiquées dans la légende.



A certains endroits, un Corridor peut être contenu dans un Réservoir de biodiversité : il s'agit d'axe identifié à une échelle supérieure et qui traverse ce Réservoir ou d'un Réservoir d'une autre sous-trame.

Elaboration du programme opérationnel

Afin d'obtenir un plan d'actions rapidement opérationnel et partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire, un appel à projets a été lancé par le Parc auprès des partenaires et des structures associés lors de la phase de cartographie. Une quarantaine d'actions a ainsi été proposée.

Parallèlement, une quarantaine d'actions supplémentaires a été pré-identifiée par le comité technique et scientifique, à partir de l'analyse des enjeux mis en évidence par la cartographie de la Trame verte et bleue.

La sélection des actions a été faite sur la base des critères suivants :

- Répondre aux enjeux du territoire en termes de connexions écologiques ;
- Prioriser les actions relatives aux sous-trames les plus fragilisées (zones humides et landes/pelouses) ;
- Être portée par un acteur local ;
- Ne pas faire l'objet d'une action similaire (dans le cadre d'un autre programme) ;
- Avoir un plan de financement complet.

Pour l'ensemble du plan d'actions, il a été recherché :

- une synergie et une cohérence entre les actions retenues ;
- une optimisation et un prolongement de démarches existantes ;
- des maîtrises d'ouvrage diversifiées ;
- un calendrier de réalisation répartissant au mieux les actions sur les cinq années ;
- la conformité avec le guide, réalisé par la Région Rhône-Alpes, à l'attention des porteurs de projet TVB* (structuré en 4 volets d'actions : URB (intégration des enjeux « connectivité écologique » dans des documents de portée réglementaire), ETU (études complémentaires), TRA (réalisation de travaux ou de mesures de

préservation ou restauration de la connectivité), ANI (communication, pédagogie, animation du projet)).

* Mars 2009 - Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes : Pourquoi et comment décliner localement la cartographie régionale ? – Région Rhône-Alpes

Trente actions, portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage (collectivités dont le PNR, établissements publics, associations, gestionnaires d'infrastructures...), ont été ainsi retenues pour une réalisation prévue sur la période 2014-2018, et ciblant les 14 objectifs suivants :

- ✓ Garantir le maintien de la Trame verte et bleue par une prise en compte dans les documents de planification ;
- ✓ Restauration des connexions entre le Massif du Pilat et les réservoirs de biodiversité périphériques par la résorption des points de conflits ;
- ✓ Restauration des connexions au sein du Massif du Pilat (corridors infra-territoriaux) ;
- ✓ Renforcement des fonctionnalités écologiques par l'implantation d'éléments éco-paysagers ;
- ✓ Conservation et restauration d'un réseau de pelouses sèches et de landes ;
- ✓ Conservation et restauration d'un réseau de zones humides associées aux cours d'eau ;
- ✓ Promouvoir les pratiques agro-environnementales favorables aux continuités écologiques ;
- ✓ Etudes préalables aux travaux de génie civil ;
- ✓ Evaluation de la fonctionnalité du réseau de zones humides/tourbières du Haut-Pilat ;
- ✓ Evaluation de la fonctionnalité du réseau de pelouses sèches ;
- ✓ Evaluation du potentiel des traversées de la grande et méso-faune entre massif du Pilat et les Monts du Lyonnais/Dauphiné et définition d'un plan d'interventions de maintien/restauration des continuités écologiques ;
- ✓ Mise en œuvre et animation du Plan d'actions ;
- ✓ Communications et échanges pour faire connaître le plan d'actions ;
- ✓ Elaboration d'un dispositif de suivi/évaluation.

Calendrier, étapes et instances de suivi de l'étude :

Quand ?	Quoi ?	Avec Qui, Comment ?
Fin 2010 – début 2011	Définition concertée et validée par les élus du PNR d'un périmètre pertinent => 130 000 ha sur deux Régions (Rhône-Alpes et Auvergne), cinq départements (Loire, Rhône, Isère, Ardèche, Haute-Loire), 13 intercommunalités, 98 communes	Services Etat, Régions, Départements, SCoT(s), Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN RA), IPAMAC
1 ^{er} semestre 2011	Elaboration du cahier des charges de l'étude, consultation, choix du prestataire	Services Etat, Régions, Départements, SCoT(s), CEN RA IPAMAC
Juillet 2011	Ajustement de la méthodologie, définition des instances de suivi => 3 comités de suivi et de gouvernance : - Pilotage (20 membres) : 4 réunions entre 2011 et 2013 - Technique/scientifique (49 membres) : 5 réunions sur 2011-2013 - Information (150 structures) : réuni 3 fois entre 2011 et 2013	Bureau d'études, Services de la Région Rhône-Alpes, CEN RA, IPAMAC (cellule technique)
Septembre 2011	Lancement de l'étude	Collectivités, Services Etat, Etablissements publics et socio-professionnels, scientifiques, associations, gestionnaires d'infrastructures
Année 2012	Réalisation de la cartographie	3 comités territoriaux
Année 2013	Elaboration du programme d'actions	2 groupes : Trame bleue et Trame verte, appel à projets, rencontres personnalisées avec les porteurs des projets
24 juin 2014	Signature du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » entre la Région Rhône-Alpes et le Parc du Pilat. Ce dernier assure l'animation globale de la mise en œuvre du plan d'actions. Via ce contrat, la Région s'engage au soutien financier (à hauteur de 31% du montant prévisionnel) du programme	L'ensemble des partenaires et structures associées à l'étude

Coûts et financements :

	Montant	Recettes
Etude préalable « cartographie et élaboration du programme opérationnel »	120 000 € TTC	Région Rhône-Alpes FEDER Massif central
Mise en œuvre du programme opérationnel	Prévisionnel : 2 882 737 €	Région Rhône-Alpes FEDER (Massif central et Rhône-Alpes) FEADER Etat Départements Agences de l'Eau (Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse) Compagnie National du Rhône Autofinancements Maîtres d'Ouvrage

Mise en œuvre : état d'avancement et premières réalisations

Instances de suivi :

Maintien des instances mises en place pour la réalisation du programme d'études avec ajustement de leur composition.

Quelques réalisations au 30 avril 2015 :

Sur les 30 actions prévues :

- 10 n'ont pas du tout été engagées,
- 8 ont été engagées,
- 12 ont fait l'objet de dépôts de demandes de financement.

Parmi les actions engagées et qui ont fait l'objet de premières réalisations :

Actions	Maîtres d'ouvrage	Réalisations
Assistance à l'intégration de la TVB dans les PLU	PNR Pilat	3 communes engagées en 2014 ; 11 communes volontaires en 2015 ; 5 communes pré-inscrites en 2016
Animation globale du plan d'actions et transfert d'expériences	PNR Pilat	Publication d'un dossier documentaire - Création d'une plateforme d'échanges sur internet
Organisation d'ateliers pédagogiques participatifs pour élus et techniciens à l'échelle intercommunale	PNR Pilat	Organisation de rencontres sur la TVB pour élus et agents intercommunaux : 4 modules (séminaires, ateliers terrains, débats intercommunaux) => avril à septembre 2015



Ensemble, Tissons la TRAME VERTE et BLEUE



Comment **COMPRENDRE, ANTICIPER et AGIR** sur les continuités écologiques

Rencontres Ateliers pour **Elus et Agents intercommunaux**




Séminaire de lancement du 21 avril 2015

Bilan général

POINTS FORTS / CLES DE REUSSITE	LIMITES / DIFFICULTES RENCONTREES
Etude préalable (cartographie et élaboration du programme opérationnel)	
Pertinence du périmètre d'étude repris comme territoire de projet SRCE	Manque et hétérogénéité des données « occupation du sol » pour l'élaboration de la cartographie
Qualité de l'accompagnement du bureau d'études	Contrainte de calendrier pour l'élaboration des fiches-actions (chiffrage, plan de financement ...)
Reconnaissance de la légitimité du Parc du Pilat pour conduire une étude et des actions hors de ses limites	Articulation avec le SRCE Rhône-Alpes (en cours d'élaboration au moment de l'étude)
Bonne adhésion des acteurs (collectivités, associations, etc.) du périmètre d'étude (Parc et hors Parc)	Réticence des porteurs de projets pour assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle (lourdeurs des procédures, règles d'autofinancement, insécurité sur les modalités d'octroi des aides, nécessité des avances de trésorerie ...)
Ingénierie pluridisciplinaire des services du Parc (appui au chef de projet)	Importance du temps d'animation auprès des potentiels maîtres d'ouvrage et partenaires des projets pour finaliser les fiches-actions Faible mobilisation des acteurs agricoles
Dispositifs financiers adaptés (contrat corridors ...)	Recherche de cofinancements
Valorisation et poursuite de démarches déjà engagées avec création de synergies	Articulation avec d'autres dispositifs (contrats de rivière ...)
Appui stratégique et technique de certains partenaires (Région, IPAMAC, CENRA)	Fin de programmations (fonds européens notamment) et de dispositifs => manque de lisibilité sur l'avenir
	Interrogation de certains élus sur l'importance des moyens financiers affectés à un programme opérationnel sur la Trame verte et bleue
Mise en œuvre du programme opérationnel	
Temps d'animation significatif : 50% d'un temps plein (chef de projet titulaire du PNR Pilat) + mission externalisée pour appui administratif et financier financé sur le contrat corridors	Complexité des procédures de demandes de financement
Opérationnalité du programme	Difficulté de concrétiser des projets partenariaux en respectant les règles de mise en concurrence
Avoir anticipé la demande de financements pour des premières actions d'animation, auprès des Fonds européens (dépôt d'un premier dossier en janvier 2013)	Transition de périodes de programmation européenne (délai pour la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs financiers)

Pour en savoir plus :

Site internet du Parc naturel régional du Pilat :

<http://www.parc-naturel-pilat.fr/fr/le-parc-un-projet-partage/des-programmes-au-service-du-projet-de-territoire/corridors.html>

Fiche rédigée par le PNR du Pilat, l'IPAMAC et la FP NRF :



Contrat de territoire « Corridors biologiques Grand Pilat »

ANNEXE : Etat d'avancement du programme d'actions au 30 avril 2015

Objectifs	Actions	Maîtres d'ouvrage	Etat d'avancement au 30 avril 2015
Garantir le maintien de la TVB par une prise en compte dans les documents de planification	Assistance à l'intégration de la TVB dans les PLU	PNR Pilat	3 communes engagées en 2014 11 volontaires en 2015 5 pré-inscrites pour 2016
Restauration des connexions entre le Massif du Pilat et les réservoirs de biodiversité périphériques par la résorption des points de conflits	Fonctionnalité du tunnel ferroviaire de France (Trèves) : <i>travaux</i>	SNCF	Non engagée
	Restaurer la continuité écologique du bassin versant du Bassenon : <i>travaux sur seuil et passage busé</i>	Fédération Départementale de Pêche et de protection des Milieux Aquatiques du Rhône	Engagée (Montage du dossier en cours)
	Restaurer la continuité écologique sur le bassin versant du Bassenon : <i>travaux pour aménager la retenue collinaire de Columes</i>		Non engagée
	Travaux d'aménagement des continuités écologiques au niveau de la Vallée du Rhône	Plusieurs maîtres d'ouvrage (Conseil départemental de Loire, Syndicat hydraulique)	Engagée pour 2 secteurs
Restauration des connexions au sein du Massif du Pilat (corridors infra-territoriaux)	Restaurer la continuité écologique du Bassin versant de la Cance (ruisseaux Bétonnière, Pinsole et Moulin Laure)	Syndicat des Trois Rivières	Engagée (Montage du dossier en cours)
	Supprimer trois points de mortalité "Amphibiens" traversée de routes départementales : <i>travaux</i>	Conseil Départemental (42 et 69)	Non engagée
Implanter des éléments éco-paysagers pour renforcer la fonctionnalité écologique	Mise en place d'un réseau écologique fonctionnel pour amphibiens : <i>créer/restaurer des mares sur 3 secteurs</i>	3 maîtres d'ouvrage (PNR Pilat, Communauté de Communes, FRAPNA 42)	Engagée
	Restaurer la sous-trame bocagère	Plusieurs maîtres d'œuvre	Non engagée
Conservation et restauration d'un réseau de pelouses sèches et de landes	Gérer/protéger un réseau de landes et friches collinéennes pour maintenir des sites de reproduction du Busard cendré	PNR Pilat	Engagée
	Gérer/protéger un réseau de pelouses sèches (côtière rhodanienne)	CEN RA	Engagée
Conserver et restaurer un réseau de zones humides associées aux cours d'eau	Gérer/protéger un réseau de zones humides du bassin versant de l'Ondaine	PNR Pilat	Non engagée
Promouvoir les pratiques agro-environnementales favorables aux continuités écologiques	Contribuer à élaborer et animer le PAEC porté par le PNR du Pilat	CEN RA	Engagée
	Dispositif MAEC : <i>Financer des contrats sur secteurs 'enjeu corridors'</i>	Agriculteurs	En cours pour premières contractualisations en 2015
	Lycée agricole de Saint-Genest Malifaux : <i>site de référence agro-écologique</i>	Lycée agricole de Saint-Genest Malifaux	Engagée

Objectifs	Actions	Maîtres d'ouvrage	Etat d'avancement au 30 avril 2015
Etudes préalables à travaux de génie civil	Fonctionnalité au niveau du tunnel ferroviaire de France (commune de Trèves) : <i>expertise préalable</i>	SNCF	A engager
	Créer un dispositif de franchissement piscicole du seuil aval du ruisseau des Claires : <i>étude préalable</i>	Communauté de Communes des Portes DrômArdèche	Montage administratif, financier et technique du projet en cours
	Résorber trois points de mortalité "Amphibiens" au niveau des routes départementales : <i>expertises préalables</i>	Conseil Départemental (42 et 69)	Visite expertise (2014) d'un des points - Panneaux temporaires pour sensibiliser les usagers sur 2 points
	Restaurer la continuité écologique sur le bassin versant du Bassenon : <i>étude-diagnostic pour aménager la retenue de Columes</i>	A définir	Complexité technique du projet (irrigation agricole vs restaurer la continuité écologique). Difficulté à trouver un "Maitre d'ouvrage"
	Apport d'expertise "génie civil" (à définir selon les besoins)		Non engagée
Evaluer la fonctionnalité du réseau de zones humides/ tourbières du Haut-Pilat	Etude des déplacements d'espèces d'invertébrés liées aux zones humides	PNR Pilat	Non engagée
Evaluer la fonctionnalité d'un réseau de pelouses sèches	Etude les déplacements d'invertébrés des pelouses sèches	CEN RA	Engagée
Evaluer le potentiel des traversées de la grande et méso faune (massif du Pilat, Monts du Lyonnais/ Dauphiné). Définir un plan d'interventions pour maintenir/restaurer des continuités écologiques	Evaluation des déplacements de la faune terrestre au niveau des vallées du Rhône et du Gier	Fédération Régionale des Chasseurs Rhône-Alpes	Engagée – Montage en cours
	Acquisition de matériel de suivi de la faune	Fédération Régionale des Chasseurs Rhône-Alpes	Engagée – Montage en cours
Mise en œuvre et animation du Plan d'actions	Animation globale du plan d'actions et transfert d'expériences	PNR Pilat	Engagée : Instances de suivi et 1 ^{er} groupe de travail mis en place - Dossier documentaire publié - Plateforme internet créée - Accompagner des MO pour monter des dossiers
	Appui technique et scientifique à la mise en œuvre du plan d'actions "corridors"	CEN RA	Engagée : Avis sur cahiers des charges, appui spécifique sur certaines actions
Communication et échanges pour faire connaître le plan d'actions	Organisation d'ateliers pédagogiques participatifs pour élus et techniciens à l'échelle intercommunale	PNR Pilat	Engagée : BE accompagnent les agents intercommunaux et élus) - 4 modules d'avril à septembre 2015 programmés
	Organiser des journées d'échanges techniques pour les gestionnaires de la voirie	PNR Pilat	Non engagée
	Mise en place d'une signalétique préventive et pédagogique sur la voirie entre la RN de l'Ile de la Platière et le canal du Rhône	Conseil Départemental de l'Isère	Non engagée
Elaboration d'un dispositif de suivi/évaluation	Réaliser une évaluation scientifique et technique du plan d'actions	PNR Pilat	Engagée : Consultation pour mission "élaboration d'un protocole", prestataire choisi